

## Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 9 avril 2008

- **Séance du ..... 09 avril 2008** Nombre de membres en exercice : 19
- **Date de la convocation ..... 02 avril 2008** Nombre de votants : 17
- **Date d'affichage de la convocation ..... 02 avril 2008** Nombre de procurations :

*L'an deux mille huit, le neuf avril à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le deux avril deux mille huit, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, Maire.*

**Présents :** FORT Alain, POUGNARD Dominique, GUIOCHON Rémy, BONNIN Stéphane, BARBOT Patrice, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, LAURENT Max, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle,

**Absents excusés :** DELGUTTE Stéphanie, AMICEL Pascal,

**Invité :** Francis LENON, trésorier de la commune

**Secrétaire de séance :** Christine BAVEREL, secrétaire de mairie

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du procès verbal du 20 mars 2008

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal n'appelant aucune remarque de la part des participants, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Vote des taux d'imposition 2008

**Le conseil municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur Alain Fort, après avoir entendu la proposition du budget 2008, considérant que l'équilibre de ce dernier ne nécessite pas une augmentation de la fiscalité, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition de l'année 2007, à savoir :**

- Taxe d'habitation : **13,14 %**
- Taxe foncière sur bâti : **16,70 %**
- Taxe foncière sur non bâti : **54,17 %**
- 

### 3. Vote du budget primitif 2008 de la commune

**Le conseil municipal, assisté de Monsieur Francis Lenon, receveur et trésorier de la commune de Fors, arrête le budget primitif de l'exercice 2008 comme suit:**

Section de fonctionnement			
Dépenses votées		Recettes votées	
011 – Charges à caractère général	269.601,23	002 – Excédents antérieurs reportés	125.067,38
012 – Charges de personnel	368.900,00	70 – Produits des services du domaine	57.760,00
65 – Charges de gestion courante	85.250,00	73 – Impôts et taxes	415.657,00
66 – Charges financières	41.300,00	74 – Dotations et participations	345.228,00
67 – Charges exceptionnelles	600,00	75 – Autres produits de gestion courante	26.950,00
022 – Dépenses imprévues	51,04	013 – Atténuation de charges	6.000,00
042 – Dotation aux amortissements et prov.	1.590,11	76 – Produits financiers	30,00
023 – Virement à la section d'investissement.	209.500,00	77 – Produits exceptionnels	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>976.792,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>976.792,38 €</b>

Section d'investissement			
Dépenses votées		Recettes votées	
<b>001 - Solde d'exécution reporté</b>	<b>190.261,45</b>	001 – excédent investissement reporté	
<b>Opérations financières</b>	<b>104.800,00</b>	021 – virement de section fonctionnement	<b>209.500,00</b>
<b>Opérations non individualisées</b>	<b>1.392,68</b>	040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>1.590,11</b>
Intégration des immobilisations incorporelles			
<b>Dépenses d'équipement</b> (opérations ci-après)	<b>438.067,79</b>	042 - Intégration des immobilisations incorporelles	<b>1.392,68</b>
Réparations/aménagement bâtiments commx	25.600,00	10 – Dotations fonds divers et réserves	<b>309.864,13</b>
Travaux de voirie (hors rte Sanguinières)	11.200,00	(Dont 1068 – Affectation résultats 2007)	(230.811,45)
Extension des réseaux d'électricité	8.000,00	13 – Subventions d'investissement	<b>160.375,00</b>
Eclairage public / -enfouissement réseaux	48.000,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	<b>51.800,00</b>
Achat et réparation de matériel	12.500,00		
Signalétique	15.400,00		
Local Jeunes	2.000,00		
Plan de référence	2.165,00		
Eclairage du stade	72.000,00		
Améngt sécurité rte Sanguinières/2 <sup>ème</sup> tranche	180.300,00		
Réfection bibliothèque (fin)	2.900,00		
Achat parcelle terrain ZA Les Grolettes	27.000,00		
Réfection du sol d'une salle de classe	10.000,00		
Aménagement d'un abribus	15.000,00		
Eclairage du terrain de boules	6.002,79		
<b>TOTAL</b>	<b>734.521,92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>734.521,92 €</b>

Le budget est voté :

- **par chapitre, pour la section de fonctionnement,**
- **par opération pour la section d'investissement.**

#### 4. Vote du régime indemnitaire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 88 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale modifié,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail rendu applicable à la fonction publique territoriale par la loi n° 2001-2 du 03 janvier 2001 et le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité)

Vu les arrêtés interministériels NOR FPPA0100149A du 14 janvier 2002, NORMCCB0200088A du 29 janvier 2002, NOR AGRA0200278A du 13 février 2002),

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, **décide de ne pas modifier le coefficient multiplicateur** de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T) au profit des agents relevant des cadres et grades d'emploi suivants :

Catégorie	Grades	Montant de référence annuel	Coefficient multiplicateur
<b>C</b>	Garde-champêtre chef	456,27 €	2,22
	Adjoint Technique Principal	456,27 €	2,22
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	436,48 €	2,22
	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	436,48 €	2,22
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	436,48 €	2,22
	Agent d'animation qualifié	436,48 €	2,22
<b>B</b>	Rédacteur territorial	571,91 €	2,80

- Les agents non-titulaires de droit public peuvent prétendre au bénéfice de l'I.A.T.
- L'attribution individuelle de l'I.A.T. se fait au prorata temporis du temps de travail hebdomadaire.
- La périodicité du versement est mensuelle.

## 5. Nomination d'un conseiller en charge des questions de défense

Monsieur le maire informe le conseil qu'une circulaire du 26 octobre 2001 a mis en place un réseau de conseillers défense dans chaque commune. Cet élu à vocation à développer le lien Armée - Nation et, dans notre département, il est également le correspondant des services responsables des secours, de la sécurité et de la défense civile (et tout particulièrement de la préfecture et du service interministériel de défense et de protection civile). Monsieur Hervé Sabourin, déjà élu conseiller défense sous l'ancienne municipalité, propose sa candidature aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil élisent Monsieur Hervé Sabourin comme conseiller Défense de la commune de Fors.**

## 6. Conseil d'administration du CCAS

*Vu l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles permettant à la municipalité de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;*

*Vu l'article R 123-11 du Code de l'action sociale et des familles permettant au maire de d'exercer son choix parmi les propositions des personnes souhaitant faire partie du conseil d'administration du CCAS ;*

*Sachant que l'UDAF, dûment contactée par Monsieur le maire n'a pas souhaité proposer une personne de son choix,*

Monsieur Alain Fort, maire et président de droit du CCAS, informe les participants que le conseil d'administration du CCAS doit se composer d'un nombre égal d'élus et de personnes extérieures.

Les élus nommés membres du conseil du CCAS sont : **Dominique Pougard**, adjointe, et **Marc Chollet, Christine Fazilleau, Bruno Marchand**, conseillers.

Il propose la candidature des 4 personnes extérieures suivantes :

- **Monsieur Philippe Beaumont**, 34 chemin du Moulin, 79230 Fors
- **Madame Yannick Trouvé**, 6 rue du Bief, les Sanguinières, 79230 Fors
- **Madame Marie- Christine Proust**, 33 route de Bel Air, 79230 Fors
- **Monsieur Marc Riouallon**, 35 rue de Maurepas, 79230 Fors

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil élisent les quatre personnes ci-dessus dénommées au conseil d'administration du Centre communal d'action social de la commune de Fors.**

## 7. Cérémonie du 8 mai

Alain Fort présente le déroulement de la cérémonie :

- rassemblement devant la mairie à 11 h 00
- dépôt de gerbe au monument aux morts
- allocution
- vin d'honneur

La commission *Animation Fêtes et cérémonies* se réunira le mardi 22 avril à 20 h 30 à la mairie afin de mettre en place l'organisation.

## 8. Questions diverses

- ➔ Titularisation de deux agents : Alain Fort informe les conseillers qu'il a titularisé Sébastien Jouin (entretien des bâtiments et espaces verts) le 19 mars 2008 et Stéphanie Granet (secrétariat de mairie, le 1<sup>er</sup> avril 2008).
- ➔ Contrôle des bâtiments communaux pour le radon : Renaud Pouget est d'accord pour étudier le dossier avec Alain Fort.
- ➔ Bruits de voisinage et chiens divagants : il conviendra de ressortir les textes et de les communiquer aux conseillers qui sont couramment sollicités sur le sujet. Une communication en sera faite à la population par les supports d'information habituels.

→ **Les prochaines commissions**

- ▶ **ANIMATION** ..... mardi 22 avril à 20 h 30 (Cérémonie du 8 mai)
- ▶ **AMÉNAGEMENT VOIRIE**..... jeudi 24 avril à 20 h 30 (route des Sanguinières)
- ▶ **RESTAURATION**..... lundi 28 avril à 20 h 30
- ▶ **AFFAIRES SOCIALES scolaires et périscolaires**.. mercredi 30 avril à 20 h 30
- ▶ **C.C.A.S.**..... mardi 13 mai à 18 h 30

<p><b>La date retenue pour le prochain conseil municipal est le mardi 6 mai 2008 à 20 h 45</b></p>
--

\*\*\*\*\*

*Les conseillers,*

*Alain FORT, maire,*